

PREFETE D'EURE ET LOIR

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations
d'Eure-et-Loir**

**ARRETÉ PREFECTORAL
LISTANT LES FORMATEURS D'EURE ET LOIR
HABILITES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS
DE CHIENS DE 1ère et 2ème CATEGORIE**

n° SA-2019-3105

**La Préfète d'Eure et Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.211-13-1 ;
- VU** la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- VU** le Décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;
- VU** l'Arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié, fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime;
- VU** l'Arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le Décret n° 2009 – 1483 du 3 décembre 2009 relatif aux directions Départementales Interministérielles ;
- VU** l'Arrêté ministériel n° 2010 – 00106 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations de l'Eure et Loir ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n°25/2019 du 26 août 2019 portant délégation de signature au profit de M. Thierry PLACE, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;
- Vu** l'arrêté DDCSPP-SAG n°2019-07 du 27 août 2019 par lequel M. Thierry PLACE subdélègue sa signature au profit de Mme Françoise PICHARD, Chef du service santé, protection animales ;

Considérant la complétude des dossiers des candidats ;

Considérant leur diplômes, titres ou qualifications nécessaires ;

Considérant l'engagement écrit des candidats à réaliser les formations conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant la demande de renouvellement d'habilitation de Monsieur Antonio RUIZ en date du 24 septembre 2019 ;

Considérant l'absence de demande de renouvellement d'habilitation de M. Eric WATEL ;

Identité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
Madame KAYSER de CANDOLLE Caroline	1 hameau de Courcailles 78270 BLARU <u>courriel : carogieness@wanadoo.fr</u>	CHIENS DE VIE 1 hameau de Courcailles 78270 BLARU ou A domicile – chez les particuliers	Moniteur en éducation canine 2ème degré délivré le 17/01/2005, - Certificat de formation à l'élevage canin de la SCC délivré le 14/03/2003, - Certificat de capacité pour les activités canine et de garde de chiens et de chats n°78/145 délivré le 16/12/2004 par la DDPP 78
Monsieur OLLIER Jean-Pierre	Froid-Vent 28240 SAINT ELIPH <u>Tél : 06.86.43.33.23</u> <u>courriel : froidvent28@orange.fr</u>	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin et félin n°28- 098 délivré par la DDSV d'Eure et Loir le 09/11/2006, - Certificat de capacité dressage au mordant n°28- 027 délivré par le Préfet d'Eure et Loir le 11/12/2002, - diplôme CESSCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC
Madame PANIER- OLLIER Dominique	Froid-Vent 28240 SAINT ELIPH <u>Tél : 06.86.43.33.23</u> <u>courriel : froidvent28@orange.fr</u>	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin n°28-034 délivré par la DDSV d'Eure et Loir le 07/01/2003, - diplôme CESSCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC
Monsieur RIAUD Nicolas	RIAUD NICOLAS 17 rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS n°SIRET : 52404592900014 tél. : 06.78.40.39.75 <u>courriel : nicolas@objectif-educ.fr</u>	17 rue Paul Langevin 28300 Mainvilliers ou à domicile, chez les particuliers	- Baccalauréat professionnel, option conduite et gestion élevage canin et félin, délivré le 02/08/2006 par la DRAF du Centre - Moniteur d'éducation canine, 1 ^{er} degré – diplôme délivré le 20/05/2006 la SCC - certificat de capacité, éducation canine, n°28-237 délivré le 07/10/2013 par le préfet d'Eure-et-Loir
Madame RICHARD Rachel	2 rue Dubosc 27440 MESNIL VERCLIVES N° SIRET : 51223018600029 Tél. :07.88.54.95.03	A domicile – chez les particuliers	Certificat de capacité N°27- 15-183 destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré par la DDPP de l'Eure le 05/11/2015
Monsieur RUIZ Antonio	PILE – POIL Domaine de la Poiluchette 28270 CRUCEY VILLAGES N° Siret : 47916187900016 <u>Tel : 06.62.61.29.99</u> <u>Courriel:tonio.ruiz@wanadoo.fr</u>	PILE – POIL Lieu-dit Vérigny 28270 CRUCEY VILLAGES et 1, avenue Louis Michel 28500 VERNOUILLET	Certificat de capacité éducation canine n° 95-020 du 15/11/2002

Identité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
Mademoiselle SARA Dorothée	16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX <u>Tel</u> : 06.68.71.08.02 <u>Courriel</u> : sara.dorothee@wanadoo.fr	Docteur vét. itinérant 16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX	Doctorat médecine vétérinaire : 1994 (ENVT)
Monsieur SHANMUGALINGA M Ajanthan	ADR SOLUTIONS Route départementale 130 28700 AUNAY-SOUS-AUNEAU N° Siret : 49318134100030 <u>Tél.</u> : 06.31.35.96.71	ADR SOLUTIONS Route départementale 130 28700 AUNAY-s/s- AUNEAU	Brevet de moniteur de club, délivré le 27/12/2010 par la SCC (CUN) Certificat de capacité au mordant, délivré le 19/07/2011 par le Préfet d'Eure-et-Loir
Monsieur SIREDEY Patrick	PS EDUCATION CANINE 11 rue de Néron 28130 PIERRES <u>Tel</u> : 06.03.44.07.26	A domicile, chez les particuliers	Certificat de capacité dressage au mordant n°78/082 du 07/08/2003 CESCCAM (<i>Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres</i>) délivré le 04/05/2009 (formation spécialisée du SNPCC).
Monsieur THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champs de Foire 91670 ANGERVILLE N° SIRET : 84840359800016 <u>Tél.</u> : 06.81.16.42.96	A domicile, chez les particuliers	Attestation de connaissances et de compétences pour le dressage des chiens au mordant n°2017.C.63.DCM.12 délivré par la DRAAF Auvergne le 28/07/2017 Attestation de connaissances n°2016/b2fe-c75a relatives aux activités lies aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, délivrée par la DRAAF 94 le 19/10/2016

Article 2 :

Le présent arrêté est rédigé en deux exemplaires originaux, conservés à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et à la préfecture d'Eure-et-Loir. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Article 3 :

Le présent arrêté est adressé en copie :

- * aux maires du département et tenue à disposition du public à la préfecture et dans les mairies,
- * à la direction générale de l'enseignement et de la recherche, au bureau des partenaires professionnels.

Article 4 :

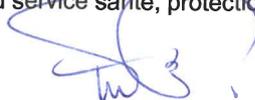
L'arrêté préfectoral listant les formateurs d'Eure-et-Loir habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie, n° SA-2019-1711 du 5 juin 2019 est abrogé.

Article 5 :

Le secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, les maires et tout agent de la force publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 14 octobre 2019

LA PREFETE,
Pour le Préfète et par délégation,
Le Chef du service santé, protection animales,



Françoise PICHARD